



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° 10 CS/4

Réunion du	Mardi 25 Aout 2026
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	MM. VADOT B. - FAORO P. - BELORGEY B. – IPOUA G.
Excusés :	MM. NDIAYE S. - CHEVANNE T.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

I.1 MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

RAPPEL : Les clubs qui bénéficient d'une ou plusieurs mutations supplémentaires sont priés d'avertir la commission des compétitions du district de Côte d'Or avant le 30/08/2026.

Clubs bénéficiant d'une mutation supplémentaire : PRECY – MONTIGNY SUR AUBE – AISEREY IZEURE FC – DIJON ULFE

I.2 COMPOSITIONS DES GROUPES

Courriers de club

Retour PV de la SROC du 17/08/2023 concernant la situation de l'équipe de CHENOVE.

La Commission Sportive prend note de la décision de la SROC du 17/058/2026 concernant le non-engagement des équipes seniors et jeunes du CSL Chenôve dans les compétitions organisées par le District.



Afin de remplacer l'équipe de Chenôve et de compléter le championnat D2 pour la saison 2026-2027, la Commission procède à l'engagement du 3^{ème} meilleur deuxième du championnat D3 2025-2026, avec un coefficient de 2,30. Le clu de ASDDOM accepte l'accession en D2

B	
IS SELONGEY 3	FCAB
CHENÔVE ASDDOM	SOMBERNON GISSEY
LONGVIC 3	JEUNESSE MAHORAISE
MAREY	EF VILLAGES 2
VNFC	FONTAINE LES DIJON 3
USCD 3	TILLES FC 2

Complément du championnat Départemental 3 – Saison 2026/2027

Suite au retrait de l'équipe de SOMBERNON GISSEY 2 et du non-engagement de CHENÔVE 2, la Commission Sportive doit compléter le championnat Départemental 3 pour la saison 2026/2027.

Conformément aux dispositions de l'article 121 des Règlements du District relatives aux groupes incomplets, la Commission propose le maintien des équipes de ESVO et PUMAS FC en Départemental 3.

La Commission prend note du refus de l'ESVO d'accepter son maintien en Départemental 3. Conformément aux dispositions de l'article 121 des Règlements du District, aucune autre équipe ne peut être retenue pour pourvoir cette vacance. Il n'est donc pas procédé au remplacement de l'ESVO. La Commission prend également note de l'accord de PUMAS FC pour son maintien en Départemental 3 pour la saison 2026/2027.

En conséquence, l'équipe de PUMAS FC est maintenue en Départemental 3 pour la saison 2026/2027.

Par ailleurs, la Commission procède à des modifications des groupes de D2 et D3.

D3

A	B	C	D
UCCF 2	AIFC	ESTV	FCMPL
SOMBERNON GISSEY 2 PLOMBIERES 2	UFCO	JEUNESSE MAHORAISE 2	TILLES FC 3
CHEVIGNY ST SAUVEUR 3	RUFFEY STE MARIE	AS POUSSOTS	ASFO 2
EF VILLAGES 3	AUXONNE 2	CF TALANT 2	GENLIS 3
NEC	CHENÔVE 2 FC2C 3	FCNCS 2	VNFC 2
PRECY	ASDDOM PUMAS FC	BLIGNY	PLOMBIERES 2
MANLAY	DIJON DINAMO	FAUVERNEY 3	DIJON MUNICIPAUX
USSE 2	ECHENON	CESSEY	GEVREY 2
MVF 2	BEAUNE 3	CHAMPDOTRE/LONGEAULT	FC VINGEANNE
POUILLY EN AUXOIS 2	US SAVIGNY	ST JEAN DE LOSNE 2	AS DIJON SUD
ST REMY	NOLAY	DIJON ULFE 2	LONGCHAMP
DAIX 2	BRAZEY		MEURSAULT 2



I.3 HOMOLOGATION DES HORAIRES ET JOURS DE RENCONTRES À DOMICILE

La Commission prend connaissance des demandes formulées par les clubs concernant la fixation des jours et horaires de leurs rencontres à domicile.

Après avis de la Commission Départementale des Terrains, la Commission Sportive émet un **avis favorable** aux demandes des clubs suivants :

Départemental 1

- **FC2C** : samedi à 19 h 00
- **Pouilly-en-Auxois** : samedi à 18 h 30

Départemental 2

- **Beaune** : samedi à 19 h 00
- **Tilles FC 2** : dimanche à 11 h 30 (heure d'été) et 11 h 00 (heure d'hiver) (lever de rideau)

Départemental 3

- **Val de Norge 2** : dimanche à 11 h 30 (lever de rideau)
- **Fontaine d'Ouche** : samedi à 19 h 00
- **EF Villages 2** : dimanche à 11 h 15 (lever de rideau)

La Commission émet un **avis défavorable** aux demandes des clubs suivants :

Départemental 2

- **Fontaine-lès-Dijon** : avis défavorable, le terrain étant classé *Foot Entraînement* et ne permettant pas l'organisation de rencontres officielles en nocturne.
- **Longvic** : avis défavorable, le terrain n'étant pas classé.

Départemental 3

- **Municipaux Dijon** : avis défavorable, le terrain n'étant pas classé.

I.4 COUPE FUTBOL EMOTION-F BACHELARD

Retour PV de la SROC du 17/08/2023 concernant la situation de l'équipe de CHENOVE.

La Commission Sportive prend note de la décision de la SROC du 17/05/2026 concernant le non-engagement des équipes seniors et jeunes du CSL Chenôve dans les compétitions organisées par le District.

En conséquence, la Commission Sportive prononce le retrait du CSL Chenôve de la Coupe Futbol Emotion pour la saison 2026/2027.

Par conséquent, concernant la rencontre de Coupe Futbol Emotion-F Bachelard FC2C 2 – CSL Chenôve du 13/09/2026, la Commission Sportive déclare l'équipe FC2C 2 qualifiée pour le prochain tour.

I.5 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme



Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle

Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.**
- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €**
-

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER 56611314 SENIORS D3 B FC2C 3 – BEAUNE 2 du 6/09/2026 se jouera sur le terrain de AS BEAUNE

Mach RETOUR 56611440 SENIORS D3 B BEAUNE 2 – FC2C 3 du 30/05/2027 se jouera sur le terrain de LADOIX

1.6 DELEGATIONS

DESIGNATION DELEGUES:

06/09/2026	D2	A	ASFO	ASPTT 3	THOMAS Vincent	MOINGEON Daniel
05/09/2026	D1		ST JEAN LOSNE	TALANT	DEGAND Frederic	CHUDZIAK Philippe
06/09/2026	D2	B	AS DDOM	F C A B	ZAMBOU Jalal	CHUDZIAK Philippe
06/09/2026	D3	B	ECHENON	AUXONNE 2		RODRIGUES Armando
06/09/2026	D3	C	TALANT 2	J. MAHORAISE 2		MIGUET Gerald
13/09/2026	CPE FUTBOL EMOTION		LONGVIC	REMILLY		RODRIGUES Armando
13/09/2026	CPE FUTBOL EMOTION		BRAZEY	FC GRESILLES		MIGUET G�rald
13/09/2026	CPE FUTBOL EMOTION		AUXONNE	SAULON CORCELLES		MOINGEON Daniel
13/09/2026	CPE FUTBOL EMOTION		DIJON SUD	MVF		CHUDZIAK Philippe



20/09/2026	D2	A	FAUVERNEY 2	ASFO		CHUDZIAK Philippe
20/09/2026	D1	A	MVF	POUILLY EN AUXOIS		MIGUET Gerald
19/09/2026	D1	A	FC2C	FCNCS		MOINGEON Daniel
20/09/2026	D1	A	DIJON ULFE	ST JEAN DE LOSNE		RODRIGUES Armando

I.7 COURRIELS

De CHAIGNAY : Demande de dérogation pour jouer sur le terrain de Chaignay.

La Commission, après étude du dossier, accorde la dérogation sollicitée pour l'utilisation du terrain de Chaignay au cours de la saison 2026-2027. Cette dérogation, lorsqu'elle est accordée, est valable pour une seule saison et ne peut être reconduite tacitement.

Il est rappelé que cette dérogation est accordée à titre exceptionnel et uniquement pour la saison 2026-2027. Toute demande de reconduction devra faire l'objet d'une nouvelle demande pour la saison suivante.

De ESVO : Nous informant de la mise en inactivité de son équipe Seniors D4 pour la saison 2026-2027. Pris note.

De PLOMBIÈRES : Concernant le décompte des matchs de suspension d'un joueur. Le secrétariat a répondu.

De LONGCHAMP : Concernant le décompte des matchs de suspension d'un joueur. Le secrétariat a répondu.

De VITTEAUX : La Commission dit qu'au regard de la situation du club au titre du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026-2027, l'équipe de Vitteaux est autorisée à inscrire sur la FMI cinq joueurs mutés, dont deux hors période.

De ASDDOM :

- La Commission confirme que la réserve déposée par le club a été examinée par la CDA et déclarée irrecevable en la forme. Une réponse a été apportée par le secrétariat.
- Concernant la non-accession en Départemental 3, une réponse a été adressée au club par courriel.

De ST-JEAN-DE-LOSNE, POUILLY-EN-AUXOIS et DAIX : Changements de bureau. Pris note.

De MONTBARD VENAREY FOOTBALL : Calendrier des matchs amicaux. Pris note.

De PUMAS FC : Concernant le terrain sur lequel évoluera l'équipe D3. La Commission demande au club de lui transmettre, avant le 13/09/2026, une convention signée entre la mairie de Tillenay et le club.



De M. ABDOU KAFET : Demandant le remboursement de ses frais de déplacement suite au forfait de Longchamp sur la rencontre n° 54588435 AUXONNE - LONGCHAMP du 10 mai 2026.

La Commission constate que le club de Longchamp a averti l'arbitre de son forfait par courriel le samedi 9 mai 2026 à 13 h 19.

En conséquence, la Commission rejette la demande de remboursement des frais de déplacement.

De US MEURSAULT : Déclaration de matchs amicaux. Pris note.

II- JEUNES

2.1 ACCEDANTS DES DISTRICTS U13R2 ET U15R2

En U13 D1 : 3 équipes accèderont en U13 R2

En U15 D1 : 4 équipes accèderont en U15 R2

2.2 REPROGRAMMATION DE RENCONTRES

La Commission procède à la reprogrammation des rencontres des clubs équipes qualifiés au 1^{er} tour de la Coupe Gambardella qui se déroulera le 13/09/2026.

- 56657820 U18 D1 USSE – GENLIS
- 56657818 U18 D1 CHEVIGNY ST SR – FONTAINE LES DIJON
- 56657822 U18 D1 DAIX – ST APOLLINAIRE
- 56657996 U18 D1 GEVREY – BEAUNE
- 56657997 U18 D1 USCD - TILLES FC

REMIS AU 17/10/2026

2.3 COMPOSITIONS GROUPES U12 D1

20 équipes engagées

ASPTT DIJON - BEAUNE A.S. - CERCLE TALANT - CHEMINOTS DIJON US - CHEVIGNY ST SAUVEUR – DAIX - AS FONTAINE D'OUCHE– FAUVERNEY - FONTAINE LES DIJON 1 et 2 - GENLIS AS 1 et 2 – GRESILLES F.C – LONGVIC - MARSANNAY - MIREBEAU PONTAILLER LAMARCHE FC – ST APOLLINAIRE - TILLES F.C. – BRAZEY - VAL DE NORGE FC – PRECY.

A	B	C	D
FONTAINE/DIJON 1	ASPTT DIJON	FONTAINE LES DIJON 2	DIJON USCD
PRECY/TILLE	FCMPL	AS GENLIS 1	AS BEAUNE
TILLES FC	ASFO	MARSANNAY	US BRAZEY
FC DAIX	GRESILLES FC	ST APOLLINAIRE	GENLIS 2
CHEVIGNY ST SR	VNFC	ESFRB	TALANT FC
			LONGVIC



2.4 HORAIRE RENCONTRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2026/2027, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

CLUBS	U18 D1	U15 D1	U13 D1	U18 D2	U18 D3	U15 D2	U15 D3	U13 D2	U13 D3	U13 D4	U12
BEAUNE	Dim 10h30	Sam 16h	Sam 13h30								
USSE	Sam 17h		Sam 14h30								
LONGVIC		Sam 15h30	Sam 13h30								
ASPTT		Sam 15h30	Sam 13h30								
USCD		Sam 16h30	Sam 13h ou 14h30								
FONTAINE LES DIJ		Sam 16h30	Sam 13h					Sam 13h	Sam 13h		Sam 13h
MARSANNAY		Sam 17h									
GEVREY			Sam 14h30								
IS SELONGEY			Sam 13h					Sam 13h	Sam 13h		
MVF											
GENLIS					Sam 17h						
CHEVIGNY ST SR		Sam 13h	Sam 15h30				Sam 15h30		Sam 15h30		Sam 15h30
EF VILLAGES				Sam 18h		Sam 16h	Sam 18h		Sam 14h		
DFCO								Sam 14h			
RUFFEY STE MARIE							Sam 15h30			Sam 13h30	
SOMBERNON GISSEY						Sam 17h	Sam 14h		Sam 14h	Sam 16h	



2.5 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

TILLES FC

12/09/2026 : U6/U7 et U10/11

13/09/2026 : U8/U9 et U12/13

Une journée étant prévue en championnat U13 D1, aucune rencontre ne sera reportée. Le championnat étant prioritaire sur les tournois.

De FAUVERNEY (M. BERIC)

Samedi 12/09/2026 : U9 – U11

La Commission rappelle que toute correspondance doit être faite avec l'adresse mail officiel du club sous peine qu'aucune réponse ne soit apportée.

FONTAINE/DIJON :

Tournoi : U7 et U9 le 12/09/2026.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

1. Journée Championnats jeunes u18 D1 – U15D1 – U13 D1 et U12 D1 : 12/13 Septembre 2026
2. Rentrée du Foot U9 (générations 2019/2018) - Samedi 19 septembre 2026
3. Rentrée du Foot U7 (générations 2021/2020) - Samedi 26 septembre 2026
4. Rentrée du Foot Féminin (générations 2021 à 2014) - Dimanche 27 septembre 2026



2.6 COURRIELS

De FONTAINE LES DIJON

- Demandant la réintégration d'une équipe U13 en championnat U13D1. Réponse a été faite par le secrétariat.
- Engageant une deuxième équipe en U12 D1

De Précy : Engageant une équipe U12 D1.

De AISEREY IZEURE FC : Déclarations de matchs amicaux pour les catégories U18 et U15.

III- FEMININES

JEUNES

3.1 COURRIER

DIJON ASPTT : La Commission prend acte de l'engagement d'une équipe U15 Féminine en championnat U15 Départemental 3 Garçon pour la saison 2026/2027. Considérant que ce championnat constitue le dernier niveau de la catégorie, la Commission autorise la participation de cette équipe à cette compétition.

IV- FUTSAL

SENIORS

4.1 ENGAGEMENT

Saison 2026 – 2027

Date limite d'engagement : 15/09/2026

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

**Le Président de la Commission
Sportive**

DA SILVA S